

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 4 juin 2019

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 4 juin, a adopté une délibération du gouvernement et huit arrêtés, et examiné 54 dossiers d'étrangers.

1. Délibération du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour une affaire).

2. Arrêtés du gouvernement

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé l'agrément de l'association de défense des consommateurs UFC Que Choisir jusqu'au 30 juin 2023, après concertation avec le directeur de la légalité et des affaires juridiques (DLAJ) du haut-commissariat. Cet agrément permet à l'association d'engager des actions devant les tribunaux civils et répressifs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le versement de la redevance communale d'immatriculation, soit 230,5 millions de francs, à l'ensemble des communes de la Nouvelle-Calédonie pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018. Cette redevance a été instituée par la loi du pays n° 2008-3 du 10 juin 2008 qui a par ailleurs supprimé la taxe de circulation. La dépense est imputable au budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2019.

Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a proclamé les résultats de l'élection des représentants des retraités au conseil d'administration de la Caisse locale de retraites (CLR), qui s'est déroulée du 1^{er} avril au 21 mai 2019.

Secteurs de l'enseignement, de la mise en place du service civique et du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2019-649/GNC du 19 mars 2019 portant valorisation de l'actif et du passif à transférer à la Nouvelle-Calédonie et à l'Institut de formation des maîtres de la Nouvelle-Calédonie à la suite de la dissolution du Centre de documentation pédagogique de Nouvelle-Calédonie. Cette modification porte sur une correction mineure.

Secteurs de l'économie numérique, des questions juridiques (droit civil, droit de l'urbanisme et droit des assurances), de la modernisation de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques, du suivi des questions relatives à la francophonie et du suivi des transferts de compétences :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2019-1159/GNC du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Valérie Meunier en qualité de directrice du Centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC). Afin d'éviter une interruption dans la carrière de l'intéressée, la date de sa nomination est rectifiée au 1^{er} mai 2019 au lieu du 2 mai.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a donné dérogation à M. Mathieu Lathuilière (Sea Services Society) pour la souscription d'un contrat auprès d'une entreprise d'assurance non agréée en Nouvelle-Calédonie.

Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la liste des sportifs d'excellence 2019 dans les catégories « performance » et « avenir », ainsi que celle des officiels techniques d'excellence. Cette révision annuelle s'inscrit dans la perspective des Jeux du Pacifique de juillet 2019 et s'appuie sur les recommandations du Comité territorial olympique et sportif de Nouvelle-Calédonie. Elle permet notamment l'inscription d'athlètes féminines dans la discipline cycliste et de deux nouvelles disciplines : le bowling et la force athlétique.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2018-2741/GNC du 13 novembre 2018 relatif à la demande d'autorisation d'activité de chirurgie cardiaque formulée par le centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret. Cet arrêté avait permis la mise en œuvre, en 2018, de deux missions de chirurgie cardiaque au sein du CHT Gaston-Bourret, en partenariat avec l'Institut mutualiste Montsouris (du 24 mai au 13 juin, puis du 19 au 30 novembre). La modification permet de prolonger l'autorisation d'activité de chirurgie cardiaque jusqu'au 31 mars 2020, sécurisant ainsi le cadre juridique de mise en œuvre de quatre nouvelles missions qui seront programmées d'ici au premier trimestre 2020.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis sept avis favorables sur des demandes de visa de long séjour et quatre avis favorables sur des demandes de cartes de résident permanent. Il a adopté 42 autorisations de travail hors secteur minier et refusé une demande.

* *
*